



OK

ACTUALITÉ

RELIGION

CULTURE

FAMILLE

ETHIQUE

SOLIDARITÉ

France | Europe | Monde | Economie & Entreprises | Sport

Vidéos | Blogs | Rss

Actualité > France

Erreur judiciaire, l'incroyable destin d'Abdelkader Azzimani et Abderrahim el-Jabri

La Cour de révision examine mercredi 17 avril la requête d'Abdelkader Azzimani et Abderrahim el-Jabri, tous deux victimes d'une erreur judiciaire.

17/4/13



Abonnez-vous à 1€

Mots-clés : justice

Réagir 0

VERSION PAPIER | VERSION WEB

Condamnés à vingt ans de prison en 2005, ils ne seraient pas aujourd'hui sur le chemin de la réhabilitation sans un invraisemblable concours de circonstance.

AVEC CET ARTICLE

- Meurtre de Valentin : comment juger un schizophrène ?
- + Abdelhakim Dekhar, le tireur présumé, a été arrêté
- L'arrestation du tireur présumé de Libération réveille l'affaire Maupin-

LES DERNIÈRES INFOS

08h45 Mory Ducros: l'actionnaire principal se dit prêt à une reprise partielle AFP

- La refonte de l'aide juridictionnelle est reportée à 2015

« Il a fallu plusieurs miracles pour qu'on en soit là aujourd'hui », assure M^e Jean-Marc Darrigade, l'avocat d'Abdelkader Azzimani et Abderrahim el-Jabri. Les deux hommes devraient en effet encore être en train de purger leurs vingt ans de réclusion pour avoir lardé d'une centaine de coups de couteaux Abdelaziz Jhilal, un petit dealer de cannabis retrouvé mort en 1997.

Les dénégations des deux comparses, dealers à leurs heures, n'avaient convaincu ni les enquêteurs, ni les magistrats instructeurs, ni les jurés. Et

LES DERNIÈRES INFOS

- 08h30 Présidentielle au Honduras: le candidat de droite proclame sa victoire AFP
- 08h30 Valérie Fourneyron veut un label pour relancer les colos AFP
- 08h15 Nucléaire iranien: les Etats-Unis ont pris le risque d'irriter Israël AFP
- 08h15 Dix personnes en garde à vue pour des attentats en Corse en 2012 AFP
- 08h00 Danielle Simonnet, candidate à Paris pour entretenir la dynamique Mélenchon AFP

► Voir l'AFP

PUBLICITÉ



EN CE MOMENT

- Embryon
- Allocations familiales
- Réforme des retraites
- Fin de vie

la Croix

s'abonner

ABONNÉS la Croix



Pour avoir accès à tous les contenus numériques

ACTIVEZ VOTRE COMPTE AVEC VOTRE EMAIL

+ Cliquez ici

UNE IDÉE

CADEAU POUR NOËL

1 an d'abonnement aux **Dossiers de l'Actualité**

Le mensuel qui donne sens à l'actu pour les lycéens et les étudiants

en 2004, ils avaient écopé de vingt de réclusion, confirmés en appel un an plus tard. Désespéré, Abdelkader tenta à plusieurs reprises de mettre fin à ses jours. Il réchappa de peu à la mort.

UN TÉMOIN CLÉ REVIENT SUR SES DÉCLARATIONS

L'affaire – définitivement close – aurait dû en rester là sans un fait nouveau et inattendu. En 2008, un témoin, Errol Fargier, revient sur ses déclarations. Or c'était sur son témoignage, et sur lui seul, que l'enquête (fort bancal par ailleurs) reposait. Celle-ci est alors immédiatement ouverte. Le juge d'instruction ordonne une nouvelle expertise des scellés.

Contre toute attente, ils avaient été conservés (1). Reste à savoir si les traces ADN collectées sur la scène de crime vont « parler ». Là encore, c'est sans illusion qu'on les verse, en septembre 2010, au [Fichier national automatisé des empreintes génétiques \(Fnaeg\)](#).

L'ADN OUVRE UNE NOUVELLE PISTE

Et là, à la surprise générale, l'un des profils ADN (prélevé dans la voiture de la victime) correspond à celui d'un individu fiché depuis peu pour une insignifiante affaire. Les enquêteurs doutent que l'intéressé, un certain Michel Boulma, puisse être lié au meurtre d'Abdelaziz Jhilal. Interrogé, il reconnaît toutefois avoir été présent sur les lieux du crime et livre l'identité du tueur présumé : Bouziane Helaili, directeur d'un centre de loisirs. Les deux hommes, s'ils s'accusent mutuellement du meurtre, admettent que ni Abdelkader Azzimani ni Abderrahim El Jabri ne sont impliqués dans l'affaire.

Les choses vont alors s'accélérer. Abdelkader et Abderrahim bénéficient d'une libération conditionnelle et déposent une requête devant la Cour de révision. « C'est devant elle que je plaiderai aujourd'hui afin que mes clients puissent bénéficier d'un troisième procès d'assises et voient leur innocence définitivement reconnue », précise M^e Jean-Marc Darrigade. Les juges peuvent soit exiger leur retour en détention (option hautement improbable), soit réviser leur condamnation, soit demander la tenue d'un troisième procès d'assises.

Abdelkader et Abderrahim sont « confiants », selon leur avocat. Mais ils ne seront pas pleinement sereins « tant qu'ils ne sont pas définitivement blanchis ».

MARIE BOËTON

Meurtre de Valentin : comment juger un schizophrène ?

Mots-clés : [justice](#)

► Réagir 0

VERSION PAPIER | [VERSION WEB](#)

+ RÉAGISSEZ 0 commentaire

La possibilité de réagir aux articles est réservée aux abonnés

Vous êtes abonné(e) ? [Cliquez ici pour vous identifier](#)



PARTENARIATS



Semaines Sociales de France

La Croix est partenaire des SSF les 22/23/24 novembre à Lyon, Paris et Strasbourg.



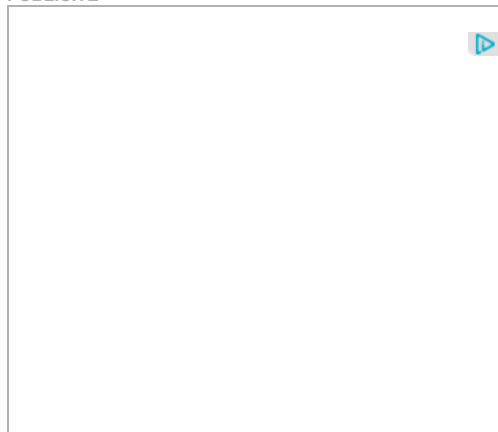
Les six points à retenir du « portrait social » 2013 de l'Insee



Comme chaque année, l'Insee publie jeudi 14 novembre son « portrait social » annuel qui propose une « vue d'ensemble » de la population française en matière d'éducation, de revenus, de conditions de vie. Six thèmes se...

- Près d'un condamné sur deux en correctionnelle récidive

PUBLICITÉ



1€ le 1^{er} mois

puis 15€/mois sans engagement

[Découvrir](#)



+ Lire